

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
CCAS DE LA VILLE ES NONAIS

2026/03
Paraphe

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à 11h, le Centre Communal d'Action Sociale de LA VILLE-ÈS-NONAIIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CORNÉE Jean-Malo, Président.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de membre en exercice : 11

Présents : M. CORNÉE Jean-Malo - Mme CONTIN Florence - M. LE MEUR Patrice - Mme BUSNEL Claudine - M. CHEVALIER Philippe - Mme LANDA Corinne - M. TROUCHARD Michel - Mme BEUREL Marie-Claire - Mme MEUDEC Anne - Mme BUSNEL Brigitte.

Absents : Mme DURAND Marie-Françoise excusée (pouvoir à Mme MEUDEC Anne).

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER Philippe

Ordre du jour :

- Choix du prestataire pour le repas des aînés

Monsieur le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil d'administration.

M. CHEVALIER Philippe a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DCM 2026-04

Objet : Repas des aînés : prix des accompagnements

Monsieur le Président propose de retenir la proposition de la maison des fées pour un montant de 29€/personne.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
(POUR : 11, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DECIDE** de retenir la proposition du traiteur « la maison des fées » pour un montant de 29€/personne.
- **DECIDE** de fixer le prix du repas à
 - 29 € pour les personnes accompagnatrices,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents y afférent.

Fin de séance 13h

La Secrétaire de séance
M. CHEVALIER Philippe

M. le Président
Jean-Malo CORNEE

